

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°071 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD
DE PRET N°2022063/PR BF 2022 37 00 SIGNE LE
25 NOVEMBRE 2022 A LOME ENTRE LE BURKINA
FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU
PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DE
L'UNIVERSITE VIRTUELLE DU BURKINA FASO

Présenté au nom de la Commission du développement durable
(CDD) par le député **Kanibè TUINA**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi 14 septembre de 16 heures 15 minutes à 16 heures 30 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2022063/PR BF 2022 37 00 signé le 25 novembre 2022 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du projet de construction et d'équipement de l'Université Virtuelle du Burkina Faso.

Au préalable, la Commission du développement durable (CDD), saisie pour avis, a synthétisé ses préoccupations, le lundi 11 septembre 2023. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB) saisie au fond, par le député Kanibè TUINA, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement, était représenté par le Professeur Adjima THIOMBIANO, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Ministre a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification,
- description technique, objectifs et résultats attendus du projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

1.2. Débat général

Suite à l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Les préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- le financement résiduel du projet de construction et d'équipement de l'Université Virtuelle ;
- le montant du financement initial du projet de construction et d'équipement de l'Université Virtuelle ;
- l'étude pédologique afin de s'assurer que l'implantation des laboratoires ne pollue pas les ressources en eaux souterraines ;
- la non prise en compte de la maintenance des équipements et des infrastructures dans les composantes du présent projet ;
- l'audit des états financiers du présent projet ;
- la prise en compte de l'ensemble des infrastructures nécessaires au fonctionnement de la télémédecine prévue dans le cadre du présent projet ;
- le bond substantiel du ratio « étudiants/enseignant » qui est passé de 51 en 2021 à 110 en 2023 ;
- la dotation de toutes les universités et les cités universitaires en matériels informatiques et en connexion internet ;
- le taux de déperdition des étudiants en année de licence ;
- les différentes filières prévues à l'Université Virtuelle ;

- le nombre d'étudiants bénéficiaires des ordinateurs portables et la qualité desdits ordinateurs ;
- la pérennité de la dotation des étudiants en ordinateurs ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour faire respecter toutes les normes de sécurité par les adjudicateurs ;
- la prise des dispositions pour sécuriser les ouvriers sur le chantier.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB, fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

De ces échanges, la CDD note que le projet de construction et d'équipement de l'Université Virtuelle peut atténuer le déséquilibre entre la pléthorique population estudiantine et les infrastructures universitaires dont les capacités d'accueil sont inadaptées à une offre éducative de qualité. Ce faisant, il peut contribuer à apporter une réponse appropriée aux crises structurelles récurrentes dans nos universités publiques.

Aussi, la Commission relève avec satisfaction que le projet de loi promeut la télémédecine et une offre de formation andragogique orientée vers des filières porteuses, telles l'agriculture et l'élevage.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

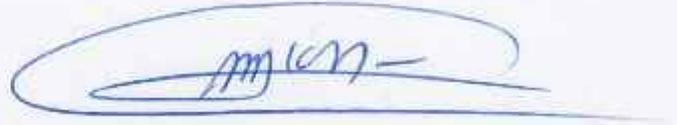
Ouagadougou, le 14 septembre 2023

Le Rapporteur



Kanibè TUINA
Chevalier de l'ordre de l'Étalon

Le Président



Moussa KONE
Officier de l'Ordre de L'Étalon

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	SIDIBE Mariam	PP
3.	HIEN Alain Diédon	OSC
4.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	FDS
5.	ZONGO Evariste	PDCE

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	BONZI Nonyeza	FVR
2.	KABRE Aboubacar	PDCE
3.	KABRE Kalifa	FVR
4.	DAMIEN/YOUL Ini Inikouraba	FVR
5.	NIGNAN Dida	FDS
6.	ZONGO Sayouba	PDCE
7.	TUINA Kanibè	PDCE

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique du Président
2.	KYERE /YAOGO Pascaline D. T.	Administrateur parlementaire
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison